

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE CENTRALE DE NANTES

Séance du 29 avril 2022

Délibération n° 2022-16

Suite à la convocation en date du 25 avril 2022, le Conseil d'Administration de l'Ecole Centrale de Nantes, sous la présidence de Monsieur CREUZET Gérard, a examiné la délibération ci-dessous le 29 avril 2022 et a délibéré par mail.

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n° 93-1143 du 29 septembre 1993 portant création de l'Ecole Centrale de Nantes ;

Vu les statuts de l'Ecole Centrale de Nantes approuvés par arrêté ministériel du 18 mai 1994 publié au Journal Officiel du 4 juin 1994 ;

EXPOSE DES MOTIFS

L'Ecole Centrale de Nantes souhaite ouvrir un nouveau bachelors à la rentrée universitaire 2023. Il s'agit du "Bachelor of Science in Engineering".

Pour ce faire, l'Ecole sollicite l'accréditation de la Commission des titres d'ingénieurs (CTI) et souhaite déposer, au plus tard le 2 mai 2022, un dossier présentant cette nouvelle formation. Ledit dossier est soumis pour approbation au Conseil d'Administration.

DELIBERATION :

Le Conseil d'Administration approuve le dossier relatif au "Bachelor of science in engineering".

Nombre de votants : 21

20 voix "Pour" et une abstention

Le Président du Conseil d'Administration
de l'Ecole Centrale de Nantes



Gérard CREUZET

Elle a été transmise au recteur de l'Académie de Nantes, chancelier des universités, le 4 mai 2022. La présente délibération a été publiée le 4 mai 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.